

Cher élève,

Bienvenue à l'école Dollard-Des Ormeaux!

Il nous fait plaisir de t'accueillir et nous te souhaitons une année scolaire remplie de succès et de belles amitiés.

Nous te remettons aujourd'hui ton agenda pour l'année scolaire 2016-2017. Un code de vie a été élaboré afin que nous puissions évoluer tous ensemble dans l'harmonie et la sécurité.

Le code de vie

Le code de vie est inspiré des valeurs prônées par les membres de l'École Dollard-Des Ormeaux et les parents des élèves qui la fréquentent.

Nos valeurs : Le respect, la sécurité et l'estime de soi

Qu'est-ce qu'un code de vie?

Ce sont les comportements que l'on attend de toi à l'école afin que tu apprennes dans un milieu harmonieux et sécuritaire.

Pourquoi avoir un code de vie?

Pour que tu saches, comme tous les autres élèves, comment te comporter du moment où tu quittes la maison jusqu'à ton retour.

Où s'applique le code de vie?

Tu dois le respecter à l'école, sur la cour de récréation, le midi, au service de garde, dans l'autobus et lors des sorties scolaires.

Qui s'assure du respect du code de vie?

Tous les membres du personnel peuvent t'aider à respecter le code de vie. Tu es aussi encouragé à aider tes camarades à le respecter.

Nos règles :

- Mon comportement est respectueux.
- Mon comportement est sécuritaire.
- Mon comportement est engagé.

Ton code de vie

<i>Mon comportement est...</i>	<u>Comportements attendus</u> (Les comportements attendus cités ici ne sont que des exemples. La règle a toujours préséance lors de l'application.)	<u>Raisons d'être</u>
Respectueux	<ul style="list-style-type: none"> • Je considère l'autre en acceptant ses différences. • Je suis à l'écoute des autres. • Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique. • Je prends soin du matériel et de l'environnement. 	<p>Ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'apprends à vivre dans un climat agréable et harmonieux. • J'apprends à respecter les différences individuelles. • Je favorise les relations positives.
Sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace calmement. • Je choisis des jeux sécuritaires lors de la récréation. • J'utilise les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés. 	<p>Ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je favorise ma sécurité et celle des autres. • Je permets aux autres de travailler sans se faire déranger. • Je contribue à créer un climat de travail et de jeu agréable.
Engagé	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis au bon endroit au bon moment. • J'apporte à l'école uniquement le matériel nécessaire à mon travail scolaire. • J'aide un ami dans le besoin en l'accompagnant vers un adulte. 	<p>Ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'apprends à être ponctuel et à gérer mon temps. • Je développe mon sens des responsabilités. • Je développe mon sentiment de fierté.

Mesures de soutien et conséquences possibles

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève. Les mesures de soutien et les conséquences possibles se veulent éducatives et graduées selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements

Voici des conséquences possibles (elles ne sont pas énumérées selon l'ordre d'application).

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Répétition ou pratique guidée du comportement attendu
- Geste réparateur
- Recréations guidées
- Travaux communautaires
- Réflexion
- Travail supplémentaire ou de recherche
- Perte de privilège
- Reprise de temps perdu
- Rencontre élève/intervenant de l'école
- Suspension interne ou externe
- Etc.

Dans cette école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

VIOLENCE

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

Alimentation à l'école

Afin de développer de saines habitudes de vie, je devrais mettre dans ma boîte à lunch des collations nutritives et un repas équilibré. Ce repas devrait être constitué d'aliments des quatre groupes alimentaires: fruits et légumes, produits céréaliers, produits laitiers ainsi que viandes et substituts. J'apporte à l'école des aliments qui ne contiennent aucune trace d'arachides ou de noix

Tenue vestimentaire

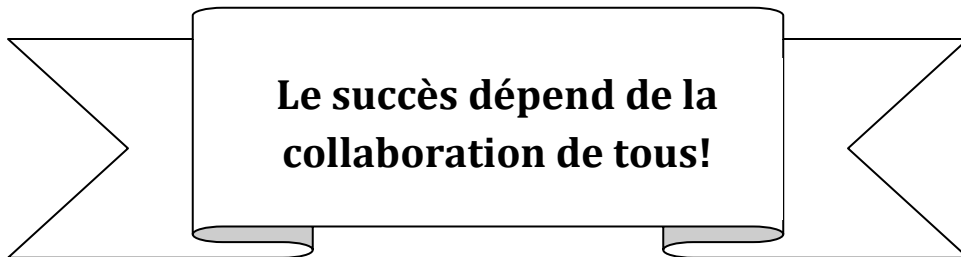
Je m'habille de façon convenable et appropriée selon la saison et la température. Si je veux teindre mes cheveux, la couleur ne doit pas être inspirée de l'arc-en-ciel. J'apporte aussi à l'école deux paires de souliers : une pour l'extérieur et une autre pour l'intérieur, ainsi que mes vêtements d'éducation physique.

Langue parlée

Le français doit être utilisé comme langue commune de communication à l'école.

Engagement

Une fois le code de vie lu, tu dois le signer afin de t'engager à le respecter. Ton parent doit signer son engagement à collaborer avec l'école pour sa mise en application.



J'ai pris connaissance de ce code de vie. Je suis prêt à m'engager à respecter les consignes dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de mon enfant. Je suis prêt à supporter l'école et à collaborer à la réussite de mon enfant.

Signature du parent : _____

Protocole d'intervention en cas d'intimidation



« L'intimidation se différencie du simple conflit par son caractère répétitif, l'intention de blesser et un rapport de force inégal entre la victime et l'agresseur »

INTIMIDATION – PROTOCOLE D'INTERVENTION – COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Étape 1 : Intervention/information pour un premier événement

- ▶ Un signalement doit être fait à la direction
- ▶ Information sur l'intimidation
- ▶ Information aux parents (victime et intimidateur)
- ▶ Excuses/engagements sur place
- ▶ Autres

Étape 2 : Intervention/information pour un deuxième événement

- ▶ Un signalement doit être fait à la direction
- ▶ Information aux parents (victime et intimidateur)
- ▶ Possibilité de consultation auprès d'un membre des services aux élèves
- ▶ Une ou plusieurs conséquences parmi les suivantes (liste non exhaustive) :
 - réflexion écrite ou recherche sur l'intimidation;
 - retrait du lieu où l'intimidation a lieu ou retrait lors de certains moments de la journée;
 - réparation du geste ou lettre d'excuses;
 - autres.

Étape 3 : Mesures spéciales - intervention/information pour un troisième événement

- ▶ Un signalement doit être fait à la direction
- ▶ Implication de l'agent socio communautaire du Service de police
- ▶ Suspension interne ou externe
- ▶ Autres

Étape 4 : Mesures extrêmes - intervention/information pour un quatrième événement

- ▶ Un signalement doit être fait à la direction
- ▶ Suspension interne ou externe
- ▶ Implication des ressources de la communauté et scolaires
- ▶ Implication du Service de police
- ▶ Autres

Droit de réserve : la direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité de l'événement ou l'urgence de la situation.

